



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-012

SERVICE : DGA - Culture, patrimoine et cohésion sociale

OBJET : Contrat de cession et de représentation entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'Association Start me up

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 du 4 octobre 2022, portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13^{ème} Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE, dans le domaine de la Culture et de la Vie étudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDÉRANT que le concert Rmaxx produit par l'Association Start me up est programmé dans le cadre du Printemps des arts le dimanche 13 avril 2025 à Coligny (01270) ;

DÉCIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'Association Start me up, située 34 rue de l'Abbé Boisard 69007 Lyon, SIRET n°80308183500024, représentée par Olivier DAMBROSIO, en sa qualité de Président.

Le contrat précise les points suivants :

- L'Association Start me up, s'engage à donner une représentation du concert Rmaxx à Coligny (01270) le dimanche 13 avril 2025 ;
- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse s'engage à verser à l'Association Start me up, en contrepartie de ce qui précède, sur présentation de facture, la somme de 800 € T.T.C (huit cent euros) comprenant le financement de la prestation artistique, la sonorisation et les frais de déplacement.

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 janvier 2025.

Pour le Président et par délégation,

Sylviane CHENE
13ème Vice-Présidente déléguée à la Culture et la Vie étudiante

